

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-14
NOMMANT LA PRÉSIDENTE DU JURY
DU CONCOURS UNIQUE D'INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL ET
ACADÉMIE DE VERSAILLES**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;
Le recteur de l'académie de Créteil ;
Le recteur de l'académie de Versailles ;

- Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

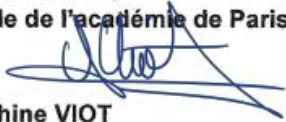
- ARRÊTENT -

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury du concours unique d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil et de l'académie de Versailles, Madame Hodane MAREMMO, personnel de direction, proviseur, lycée professionnel Louis Girard, Malakoff (92) académie de Versailles. Monsieur Hervé DESORMES, personnel de direction, principal adjoint, collège Molière, académie de Paris est nommé suppléant de la Présidente dudit jury.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 19 février 2026

**Pour la rectrice de la région académique
d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,
chancelière des universités de Paris et
d'Île-de-France,
la secrétaire générale de l'académie de Paris**


Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Créteil**


Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Versailles**


Benoît VERSCHAEVE